Bon No: 002014467	1ere Gachée: 15:38 (1)		Date: 29/10/2026		ANT2610297683				Zone: Zone 1 CORTE		
	Quantité: 5.00 m3		référence commande(2):						Véhicule:		
client: 1008	CASA RISTORI								8	CK947PN 9 CORT	
chantier: 1008	SAINT JEAN								19	STEPHANE	
			CORTE						CONSEILS DE SECURITE:		
ARRIVEE CHANTIER convenue	réelle	DECHARGEMENT debut	fin	DEPART chantier	RETOUR centrale	ATTENTE			XI:irritant	en aucun cas nos produits ne doivent être ingurgités ou entrer en contact avec la peau au risque de provoquer des allergies des rougeurs ou des brulures	
13:51						00:00					
							température:				
							vitesse du vent:				
							validité:				

code Béton	désignation(6)(8)	certification	classe d'exposition(3)	Classe Chlorure	consistance(7)	Dmax
C25XC1POMPERP	BPS NF EN 206+A2/CN		XC1/XC2	CL 0.40	S3	16

ciment(type et classe)	Additions(type)	dosage(C+Ka)(5)	Résistance caractéristique(4)
CEMII/B-M(Q-LL) 42,5 NCE CP2 NF		273	C25/30

appellation commerciale BPS C25/30 XC1 D16 S3 RP

Propriétés particulières spécifiées Pompe tuyaux retard

SERVICES	ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)	LIVRAISON RECEPTIONNEE
	RP PRE1	NOM: signature du client:

ajout d'ingrédients sur chantier(9): signature:
type et quantité:
demandeur:

(1) Sauf dispositions particulières,le béton doit être mis en oeuvre,au plus tard,2 heures aprés la fabrication de la première gachée
(2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié
(3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression,non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
(4) contrôle de la résistance sur cylindres.
(5) Dosage minimal en liant équivalent,si spécifié par le client pour les BPS;dosage nominal en ciment pour les BCP.
(6) BCPN:Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201;BCPE:Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.
(7) ou rapport E/C suivant la spécification.
(8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206/CN
(9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206/CN